

**Modalités et conditions de participation  
au programme de volontaires franco-allemand**

**de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et de l'Association  
Volontaires 2016, avec le soutien de la Fédération Française de Football (FFF) et  
du *Deutscher Fußball-Bund* (DFB), dans le cadre du Programme Volontaires de  
l'UEFA EURO 2016 en France**

**Lieu :**

Les volontaires du programme franco-allemand seront prioritairement affectés dans les villes où se joueront les matchs de l'équipe d'Allemagne et des équipes originaires d'autres pays germanophones.

**Age :**

De 18 à 30 ans

**Connaissances linguistiques :**

En plus de bonnes connaissances en allemand et d'une parfaite maîtrise du français, les candidats devront disposer de connaissances en anglais (les connaissances linguistiques seront vérifiées lors d'entretiens téléphoniques).

**Expériences souhaitées :**

Dans l'organisation d'événements sportifs ou autres, dans les échanges de jeunes franco-allemands, engagement bénévole dans le domaine du football ou autres

**Important :**

En raison du nombre très élevé de candidatures françaises parvenues auprès de l'Association Volontaires 2016, les candidatures françaises ne seront prises en compte par l'OFAJ que si elles sont accompagnées, en tandem franco-allemand, d'une candidature allemande. Les conditions mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux candidats français qui devront bien maîtriser la langue allemande.

**Domaines d'activités :**

- Accréditations
- Fan zones
- Technologies de l'information
- Services aux médias
- Broadcasting
- Services techniques et infrastructures
- Développement durable
- Services aux spectateurs
- Activités logistiques
- Activités marketing
- Billeterie
- Cérémonies
- Organisation des matches
- Hospitalité
- Services aux VIP
- Transport événementiel
- Gestion des volontaires

**Conditions financières :**

Ces activités sont bénévoles - les volontaires ne percevront pas de rémunération.

Ils suivront une formation adaptée, recevront une tenue de travail et leur restauration sera assurée pendant leur activité par l'Association Volontaires 2016.

Les conditions de participation des volontaires sont précisées dans la charte du volontaire UEFA EURO 2016 qui devra être signée par chaque volontaire.

La contribution apportée aux volontaires sélectionnés par l'OFAJ prendra la forme logistique et financière suivante :

- Contribution financière : subvention forfaitaire pour les frais de voyage des participants allemands uniquement (selon le double taux de la grille de l'OFAJ cf. [www.ofaj.org/Directives](http://www.ofaj.org/Directives))
- Contribution logistique : aide à la recherche de logement (si nécessaire)

De plus, une réunion de préparation est prévue avant le début de la compétition en France dans les locaux du DFB à Francfort.

**Déroulement de la sélection et date limite :**

La **fin du dépôt des candidatures** pour le programme des volontaires franco-allemand est fixée au **31 octobre 2015**.

Une présélection est effectuée par l'OFAJ, en accord notamment avec le DFB, puis la candidature sera transmise à l'Association Volontaires 2016.

**Les candidats doivent déposer leur candidature auprès de l'OFAJ à l'adresse suivante :**

Office franco-allemand pour la Jeunesse  
Bureau « Echanges scolaires et extrascolaires »  
Solène Jimenez  
Molkenmarkt 1  
D-10179 Berlin  
[jjimenez@ofaj.org](mailto:jjimenez@ofaj.org)